

Un projet de loi canadien pourrait emprisonner les chrétiens qui citent la Bible



[Source : medias-presse.info]

Par Léo Kersauzie

Si le projet de loi C-367([1] capture PDF) du Bloc Québécois est adopté, les exemptions religieuses en vertu de l'article sur les « discours haineux » du Code criminel seront supprimées, ce qui pourrait entraîner l'arrestation de chrétiens qui citent les Écritures ou expriment publiquement leur opposition au péché.

Les chrétiens devraient-ils être arrêtés pour avoir cité des extraits de la Bible en public ? Les prêtres devraient-ils être accusés de « crime haineux » lorsqu'ils prêchent contre certains péchés ? Les églises devraient-elles être fermées si le gouvernement n'approuve pas leurs croyances ?

Vous pourriez penser que ce sont des questions ridicules. Après tout, on vous parle ici du Canada – le « vrai Nord fort et libre » dont la devise nationale est « a mari usque ad mare », tirée du Psaume 72 : 8, qui dit que le Christ dominera « d'une mer à l'autre ». Ce n'est pas la Chine communiste !

Or, avec le dépôt du projet de loi C-367, toutes ces questions sont sur la table. C'est un projet de loi pour mettre les chrétiens au placard. Sous la menace d'une peine de prison, il fera taire les croyants qui s'opposent à l'idéologie révolutionnaire arc-en-ciel.

Cette proposition répressive et christianophobe du chef du Bloc québécois Yves-François Blanchet est actuellement devant le Parlement et pourrait être votée prochainement. Si les libéraux de Trudeau appuient ce projet de loi, il sera très certainement adopté, ce qui portera un coup fatal à la liberté de religion et à la liberté d'expression dans ce Dominion.

Pour certaines personnes au Canada, le message de la Bible est un affront à leur style de vie et à leur fierté. Ils ne veulent pas l'entendre, leur conscience ne peut le tolérer et ils essaieront de faire taire ceux qui le proclament.

Par exemple, les militants LGBT s'en prennent depuis de nombreuses années à un chrétien canadien courageux nommé Bill Whatcott, qu'ils accusent de « crimes haineux » contre les homosexuels. Lorsqu'il a distribué des dépliants mettant en garde contre les dangers médicaux et spirituels des pratiques LGBT lors du « défilé de la fierté » de Toronto en 2016, ces militants LGBT étaient furieux. Ils ont réclamé son arrestation en 2018 sous le gouvernement de Kathleen Wynne, alors Première ministre de l'Ontario et lesbienne notoire.

M. Whatcott a été jugé deux ans plus tard et a finalement été déclaré non coupable en décembre 2021. Cependant, le gouvernement de Doug Ford a fait appel de son acquittement et continue de poursuivre M. Whatcott pour avoir partagé ce que dit la Bible sur le péché sexuel.

Un certain nombre de pasteurs canadiens ont également été accusés de « crime haineux » pour leur témoignage public contre l'immoralité sexuelle et la sexualisation des enfants.

Jusqu'à présent, les accusations de « crime haineux » portées contre des chrétiens ont été très difficiles à prouver en raison d'une protection importante dans le Code criminel canadien. Il existe une « exemption religieuse » dans l'article 319 qui stipule : « Nul ne sera reconnu coupable d'un délit [de crime de haine]... si, de bonne foi, la personne a exprimé ou tenté d'établir par un argument une opinion sur un sujet religieux ou une opinion fondée sur une croyance en un texte religieux. »

En d'autres termes, si vous dites ce que dit la Bible à propos de la sexualité, du genre, du mariage, de la famille ou de quoi que ce soit – aussi impopulaire, offensant ou « haineux » que cela puisse paraître à quelqu'un d'autre, vous avez la liberté de vous exprimer en vertu de l'actuelle loi canadienne. Les chrétiens ont le droit de citer la Bible au Canada.

Mais si le projet de loi C-367 est adopté, cette protection sera supprimée du Code criminel. Et il faut s'attendre alors à une vague d'accusations contre les prêtres, les églises, les organisations chrétiennes et les croyants ordinaires qui osent dire la vérité avec amour sur la place publique.

Les Canadiens ne seront plus autorisés à partager en public le dessein de Dieu concernant la sexualité humaine et le mariage. Ils ne pourront plus citer la Bible contre les spectacles de drag-queens pour enfants ou les « changements de sexe » des enfants. Tout cela pourrait être interprété à tort comme un « discours de haine » contre la communauté LGBT. Même le message pro-vie pourrait être présenté comme un « crime haineux » contre les femmes.

Le prétexte de l'antisémitisme

La raison apparente du projet de loi C-367 est la prétendue augmentation des manifestations antisémites au Canada. Mais en réalité, ce n'est qu'un prétexte pour une attaque opportuniste contre la liberté religieuse des

chrétiens.

Si le gouvernement croit réellement que quelqu'un prône ou favorise l'anéantissement des Juifs, ne devrait-il pas appliquer les lois existantes qui rendent déjà cela illégal ? De toute évidence, cette proposition n'est qu'une attaque cynique contre les croyants de la part du chef antireligieux du Bloc québécois.

Le projet de loi C-367 ne fera que servir le programme néfaste des militants pro-LGBT et des politiciens christianophobes qui veulent imposer leur idéologie révolutionnaire arc-en-ciel et faire taire toute opposition.